# 

* Date : 10-10-2012
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2012733538
* Author :

Par déclaration au greffe du tribunal de première instance de Bruxelles, en date du 20 septembre 2012, acte n° 12-2038, Mme Malgorzata Sarota-Kulesza, née à Nowy Sacz (Pologne) le 11 août 1979, domiciliée à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, rue Osseghem 235, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de M. Pawel Kulesza, né à Zambrow (Pologne) le 15 mai 1982, ayant eu son dernier domicile à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, rue Osseghem 235, et décédé à Molenbeek-Saint-Jean, le 21 janvier 2012, et ce, en sa qualité de mère, détentrice de l'autorité parentale sur la personne de ses enfants mineurs étant :
M. Adrian Kulesza, né à Bruxelles, le 12 septembre 2004, célibataire, domicilié à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, rue Osseghem 235;
M. Olivier Kulesza, né à Bruxelles le 4 janvier 2009, célibataire, domicilié à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, rue Osseghem 235.
Mme Malgorzata Sarota-Kulesza y était autorisée par ordonnance rendue par le juge de paix du canton de Molenbeek-Saint-Jean, le 31 mai 2012.
Les créanciers éventuels sont priés de se faire connaître auprès de l'étude Hisette, Roggeman, Derynck & Desimpel, à 1000 Bruxelles, rue de l'Association 30, dans les trois mois de la publication des présentes.
(Signé) M. Derynck, notaire associé.